

# P E T R

Causses et Cévennes

## Compte-rendu de la réunion MOBILITE du 29.04.2019 au Vigan

**Présents** : Jean-Luc GIBELIN, Vice-président de la Région en charge des mobilités ; Joëlle GRAS, sous-préfète du Vigan ; Régis BAYLE, Président du PETR ; André BOUDES Vice-président du PETR, en charge de la mobilité ; Bruno MONTET, animateur de la commission mobilité, conseil de développement du PETR ; Francine ARBUS, Vice-présidente du PETR, Patrick BENEFICE, Vice-président du PETR ; Martine DURAND, Vice-présidente du PETR ; Régis VALGALIER, Vice-président du PETR ; Thomas VIDAL, Président de la CC Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires ; Roland CANAYER, Président de la CC du Pays Viganais ; Fabien CRUVELLIER, Président de la CC du Piémont Cévenol ; Serge CATHALA, Vice-président de la CC du Piémont Cévenol ; Gérald GERVASONI, Président du SYMTOMA ; Laurent PONS, Président du Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles ; Eric DOULCIER, maire du Vigan ; Michel FRATISSIER, maire de Ganges, Jean-Pierre BROQUIN, direction mobilités, Région Occitanie ; Laurent DESCAMPS, direction de la modernisation des routes, Département du Gard ; Xavier WOJTASZAK, délégué territorial, Parc national des Cévennes ; Eric IMBERT, commission mobilité, conseil de développement du PETR ; Laurent GOUARDES, commission mobilité, conseil de développement du PETR ; Jacques REYMONDON, commission transition énergétique, conseil de développement du PETR ; Matthieu BARTOZIK, chargé de mission, CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises ; Sonia LHOMME, chargée de mission, CC du Pays Viganais ; Pol-Erwan LE ROUX, stagiaire, CC du Piémont Cévenol ; Anne CAZIN, coordinatrice, PETR Causses et Cévennes.

**Excusés** : Olivier GAILLARD, député de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Gard ; Martin DELORD, Conseiller départemental du canton du Vigan ; Hussein BOURGI, Président d'Hérault Transport ; Isabelle TISSIER, directrice d'exploitation, Hérault Transport ; Mathieu BERTRAND, chargé de mission, CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises ; Laurent CAILLET, directeur de pôle, CC du Piémont Cévenol ; Sandrine GARMATH ; chargée de mission, CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ; Caroline SALAUN, directrice, syndicat mixte du Grand Site de Navacelles.

Régis BAYLE, Président du PETR et André BOUDES Vice-président du PETR, en charge de la mobilité, introduisent la réunion. Ils rappellent que la mobilité est un sujet majeur pour les habitants du territoire et la hausse du carburant a un impact très fort sur les populations du milieu rural, qui doivent quasi-systématiquement prendre leur véhicule personnel pour se déplacer.

Régis BAYLE salue la présence des représentants des communautés de communes voisines, les Cévennes Gangeoises et Suménoises et le Piémont Cévenol qui ont été associés aux travaux de la commission mobilité du PETR.

Joëlle GRAS, sous-préfète du Vigan, explique que la mobilité et les transports sont apparus comme des thèmes prioritaires du grand débat, à la fois sur le plan national et départemental. La gratuité des transports en commun ainsi que la baisse des prix du carburant sont des demandes récurrentes du grand débat.

Jean-Luc GIBELIN, Vice-président de la Région en charge des mobilités, remercie les élus du PETR pour leur invitation et se réjouit de la présence de la sous-préfète. Il présente les grandes lignes de la politique régionale en faveur de la mobilité, notamment par le développement des TER

et de la multimodalité, mais aussi de l'amélioration de la mobilité en zone rurale non desservie par le train, via notamment la possibilité de réaliser les Pôles d'Echanges Multimodaux routiers. Il précise que la Région, est maintenant en charge des transports en commun, avec le réseau régional LIO. L'objectif est d'améliorer les dessertes les plus pertinentes tout en ayant aussi le courage de supprimer ou desservir moins fréquemment les dessertes très peu utilisées. En effet, la Région est dans l'obligation de travailler à moyens constants sur ce réseau régional.

Bruno MONTET, animateur de la commission mobilité du Conseil de Développement, présente, via le diaporama ci-joint, le diagnostic ainsi que les pistes d'amélioration des dessertes de transport en commun pour le territoire des 4 communautés de communes concernées. Il en profite pour expliquer le mode de fonctionnement de la commission : elle est composée de membres du conseil de développement, qui représentent la société civile, d'un élu du bureau du PETR et de chargés de mission des 4 communautés de communes associées.

### ***Synthèse des problématiques abordées par les participants***

Desserte des villages les plus isolés : des « zones blanches » en matière de transport en commun existent, notamment dans les anciens cantons du territoire. Il faut trouver des solutions, innover, et peut-être tester autre chose que le transport en commun classique.

L'amélioration de la mobilité est aussi à mettre en lien avec l'attractivité du territoire vis-à-vis de nouveaux habitants, venant du milieu urbain et s'attendant à avoir des solutions de mobilité.

Les dessertes de transport Le Vigan-Ganges-Montpellier et Le Vigan-Nîmes sont essentielles pour les habitants du territoire.

La commune de Quissac apparaît comme un carrefour vers Alès, Le Vigan, Nîmes et Montpellier. La desserte en transport en commun vers Montpellier est quasiment inexistante (hormis 1 bus par jour) alors que 25% des actifs y travaillent quotidiennement.

Le département de l'Hérault joue un rôle financier important dans le soutien aux politiques de mobilités des territoires en finançant l'adhésion au Rézo Pouce (système d'auto-stop organisé) ainsi que les panneaux d'aires de covoiturage.

Le département du Gard n'est plus opérateur de transport public depuis le transfert de cette compétence vers la Région. Il intervient sur les 4 500 km de réseau routier départemental et notamment sur les 2 axes structurants composés par la RD 999 et la RD 986. Il est ouvert pour accompagner les politiques de mobilités des EPCI, avec un partage des investissements à définir.

Pour conclure la réunion, Jean-Luc GIBELIN revient sur les principaux éléments abordés, et précise les actions d'accompagnement que la Région peut apporter.

- La Région a mis en place des Comités départementaux de la mobilité. Il encourage les participants à faire remonter les besoins du territoire, comme par exemple la proposition de réorientation des lignes de transport de voyageurs vers Nîmes et Montpellier ;
- La Région pratique la mixité des publics scolaires et voyageurs dans les transports afin de maximiser l'offre de transport ;
- La Région est soumise à des contraintes budgétaires et ne doit pas augmenter ses dépenses totales de plus d'1,12%. Elle essaie de pouvoir isoler les dépenses de transport en commun de cette contrainte ;
- L'amélioration de la mobilité en milieu rural passera par un faisceau de réponses et ne pourra pas se limiter au transport en commun. Le transport à la demande ou d'autres types

- de services pourraient permettre de mettre en place des correspondances pour relier les habitants des villages isolés aux communes desservies par les lignes régulières d'autobus ;
- La Région peut accompagner les Plans de Mobilité des entreprises ;
  - La Région accompagne actuellement quatre expérimentations sur le développement du covoiturage : Avec le groupe Airbus sur les axes Ariège/Gers vers Toulouse ; dans l'Aude, avec l'agglomération du Grand Alès pour la zone Anduze/Saint Jean du Gard ; avec Hérault Transport. Il suggère que le PETR Causses et Cévennes puisse se rapprocher de ce dispositif pour en bénéficier.
  - La loi d'orientation des Mobilités (LOM) donne la possibilité aux EPCI d'être en charge de l'organisation de la mobilité locale dans leur ressort territorial. Il faudra veiller à une bonne articulation entre cette prise de compétence possible et la compétence régionale en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité régionale.
  - La présidente de Région, Carole DELGA, a souhaité que la Région mette en place très rapidement une application mobile rassemblant toutes les informations du réseau de transport régional liO. Les acteurs du PETR Causses et Cévennes peuvent y contribuer s'ils le souhaitent.